



Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte

Ré

Mo b



Dáposá / Regulla

18 JAN. 2019

au greffe du tribunal de l'entreprise francophone de **Entre**lles

N° d'entreprise : 432,507.818

Dénomination

(en entier) : Société belge d'Etudes néohelléniques

(en abrégé): SBEN

Forme juridique: Association scientifique sans but lucratif

Siège: Bruxelles

Objet de l'acte: Dissolution vonlontaire de l'Association

Texte

Procès-verbal de l'Assemblé Générale Extraordinaire de l'asbl Société belge d'Etudes Néohelléniques tenue le mercredi 28 novembre 2018

La séance a commencé à 18h.

Quorum : 13 membres parmi les 18 de l'asbl Société belge d'Etudes Néohelléniques étaient présents. Le quorum de 2/3 était acquis.

Election du présentent de l'AG : Par unanimité l'AG a choisi Panayotis Yannopoulos, professeur émérite de l'Université Catholique de Louvain, pour présider l'AG et rédiger le procès-verbal.

Dissolution volontaire ou maintien de l'asbl Société belge d'Etudes Néohelléniques : l'Assemblé a décidé par l'unanimité de dissolution volontaire de l'asbl Société belge d'Etudes Néohelléniques, puisqu'elle n'a plus d'objet.

Approbation des comptes et décharge à l'administrateur : Le trésorier Mme Pelagia Matenopoulou a présenté les comptes arrêtés le jour même de la dissolution. Ils sont approuvés par unanimité par l'AG et le trésorier est déchargé de toute responsabilité. Une copie des comptes est annexée à ce procès-verbal, ainsi qu'une prévision des frais après la dissolution de l'asbl.

Désignation d'un liquidateur : L'AG a désigné le Professeur Panayotis Yannopoulos, né le 01 juin 1938 à Lalouka de Grèce et habitant à Bruxelles, Boulevard Charlemagne 92, boite 3, 1000 Bruxelles, membre effectif de l'asbl Société belge d'Etudes Néohelléniques, afin de clôturer les comptes de l'asbl Société belge d'Etudes Néohelléniques et de convoquer un nouveau AG qui décidera le ou les organisme(s) à qui sera léguer l'actif de l'asbl Société belge d'Etudes Néohelléniques.

La séance est levée à 20 h.

Rédigé à Bruxelles, le 28 novembre 2018

Panayetis Yannopoulos Président de l'AG Extraordinaire

Spyridon Agathos
Président de l'ABEN

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature